

**SEANCE DU 17 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 17 janvier à 20 heures 30 mn.

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 11 janvier 2018

Nombre de conseillers : en exercice 10, 8 présents, 9 votants.

Présents : SOULIES Claude – MANCHON Germain - TURROQUES Guy - VIATGE Marie-Christine - ESCUDIE Martine - TURNER Laurence - MAZERAN Jean-Pierre - MARTIN Michel

Représenté : CARTIER-LANGE Carole

Absents et Excusés : - MALLEVIALLE Joël

**Secrétaire de séance** : MARTIN Michel

**Le compte rendu modifié, de la séance du 08 Novembre 2017, et le compte rendu de la séance du 06 décembre 2017, sont adoptés à l'unanimité.**

**Objet : Ramassage de proximité des ordures Ménagères**

Intervention de M. PAULIN, délégué à la commission cadre de vie de la Communauté d'Agglomération, sur le ramassage de proximité des ordures ménagères.

**Objet : Délibération sur l'engagement de travaux de rénovation des locaux municipaux.**

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal qu'aujourd'hui la commune rencontre des difficultés concernant l'archivage de ses documents et le stockage de matériels lui appartenant.

En effet, la commune dispose d'un local dans l'enceinte de la mairie, mais il n'est pas en état de recevoir l'archivage des documents, en raison de sa vétusté et de sa dégradation, et dispose également d'un local à l'extérieur de la mairie, qui lui aussi n'est pas en état de stocker du matériel.

Constatant cet état de vétusté et afin de les rendre utilisables, le maire propose de procéder à la rénovation de ces locaux pour un montant total de 15763 € HT.

**Plan de financement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Gros œuvre, plancher, doublage	15 763	DETR (40%)	6 305
Murs, peinture, électricité		Conseil Départemental (40%)	6 305
		Autofinancement (20%)	3 153
<b>Total dépenses HT</b>	<b>15 763</b>	<b>Total recettes HT</b>	<b>15 763</b>

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce projet.

---

**Objet : Questions diverses**

Séance levée à 22H40